



Elections des représentants des étudiants au conseil
d'administration de l'université
Scrutin du 22 septembre 2010

Présidence des bureaux de vote

Réf : DAG/E-2010-5

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 ;

Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu l'élection, par le conseil d'administration, de Monsieur Youssoufi TOURÉ en qualité de président de l'université le 13 novembre 2009 ;

Vu la décision du président de l'université, en date du 13 juillet 2010, fixant la date des élections des représentants étudiants au conseil d'administration de l'université ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés présidents des bureaux de vote mis en place dans les locaux des UFR, de Polytech'Orléans, des IUT, de l'IUFM Centre Val de Loire et de l'OSUC pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration de l'université :

UFR de droit, d'économie et de gestion :

- **site d'Orléans** (hall Sully) : M. Nicolas GODICHET, ADAENES ;
- **site de Bourges** (bibliothèque André Alciat) : M. Matthieu ROBINEAU, maître de conférences ;
- **site de Chartres** (secrétariat) : M. François MARCEUL, directeur du site ;
- **site de Châteauroux** (hall du Centre d'études supérieures, rez-de-chaussée) : Mme Françoise DAOUDI, SAENES ;

UFR des lettres, langues et sciences humaines :

- **site d'Orléans** (salle du conseil) : M. Fabrice FITZE, ADAENES ;
- **site de Châteauroux** (hall du Centre d'études supérieures, rez-de-chaussée) : Mme Françoise DAOUDI, SAENES ;

UFR des sciences :

- **site d'Orléans** (hall du bâtiment EGS) : M. Christophe COURTIN, APAENES ;
- **site de Bourges** (salle Freinet) : M. Charles DE IZARRA, professeur ;
- **site de Chartres** (bâtiment A, salle de réunion) : M. Eric LAINE, professeur ;

UFR STAPS :

(Salle 112) : Mme Pascale PERNIN TOMAIER, ADAENES ;

Polytech'Orléans :

- **site Galilée** (hall Fourier) : Mme Sophie CHALARD, APAENES ;
- **site Léonard de Vinci** (hall Descartes) : M. Roger LEDEE, maître de conférences ;

IUT d'Orléans :

(bibliothèque) M. Renaud DI BARTOLOMEO, ADAENES ;

IUT de Bourges :

(salle Sigaud de Lafond) Mme Anne DRUILHE, APAENES ;

IUT de Chartres :

(bibliothèque) M. Eric ANTHOON, ADAENES ;

IUT de l'Indre :

- **site de Châteauroux** (centre de documentation) : M. Bertrand QUERE, technicien RF ;
- **site d'Issoudun** (centre de documentation) : M. Gérard GUILLAUME, ADAENES ;

IUFM Centre Val de Loire :

- **site d'Orléans** (salle 2, bâtiment principal) : M. François NAYRAC, professeur des écoles ;
- **site de Blois** (salle 5, bâtiment unité 1) : M. Pierre DE PUYMALY, ADAENES ;
- **site de Bourges** (salle 003) : M. André GAGNEUX, professeur certifié ;
- **site de Chartres** (accueil) : M. Christian CAUCHI, professeur des écoles ;
- **site de Châteauroux** (salle des franchises – aile B) : Mme Grazia JOUHANNEAU, SAENES ;
- **site de Tours** (salle 002, bâtiment A) : M. Jacques STENGER, APAENES ;

OSUC :

(bâtiment ISTE, salle de délibération E019) : Mme Martine BODUSSEAU, technicienne RF.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux des UFR, de Polytech'Orléans, des IUT, de l'IUFM Centre Val de Loire et de l'OSUC.

Fait à Orléans, le 21 SEP. 2010



Youssoufi TOURÉ